

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Janvier 2020

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 Janvier 2020
- 2 - Budget 2019 : Approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion *Délibération*
- 3 - Mercredis de l'été : Proposition de programmation et budget prévisionnel 2020..... *Délibération*
- 4 - OGEC Ecole Sainte Anne : sollicitation de subvention pour une classe découverte..... *Délibération*
- 5 - Comité des Fêtes : Sollicitation de subvention exceptionnelle pour les 40 ans de la fête des vieux métiers *Délibération*
- 6 - Syndicat Mixte des marais des Olonnes : Modification des statuts *Délibération*
- 7 - Conservatoire du Littoral : Proposition de convention de gestion du Marais Renaud et convention d'occupation temporaire de la maison de la Jarrie *Délibération*
- 8 - Déclarations d'Intention d'Aliéner *Délibération*
- 9 - Questions diverses *Délibération*

L'an deux mil vingt, le vingt-deux Janvier, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 Janvier 2020

Nombre des conseillers en exercice : 20 Présents : 15 Votants : 17

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Stéphane VIOLLEAU, Isabelle MANDRET, Maryse SOUDAIN, Francis BOSSARD, Sonia TEILLET, Thierry MONNEREAU, Michel MANDRET, Jean-Luc PINGUET, Stéphane RAFFIN, Ludmila HEURION, Jean-Claude METAIS, Nicolas COURANT, Véronique GILLET, Jimmy PIERRET.

Etaient excusés : Laurent BATY (Pouvoir donné à Ludmila HEURION), Jocelyne GROLLIER (Pouvoir donné à Sonia TEILLET)

Etaient absents : Sylvie BONNIN, Bertrand MIGNE, Frédéric COURANT

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

1 – Acquisition du terrain AI 212 : proposition de financement

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'emprunt a été validé par le conseil municipal lors de la dernière séance plénière. Un décalage administratif lié au vote du budget 2020 ne permet pas de valider cette offre. Il s'agit donc d'examiner une proposition de ligne de trésorerie. Pour cela trois organismes bancaires ont été contactés pour avoir une offre selon les critères suivants : Montant : 106 750 €, Durée : 1 an. Les offres reçues ont été les suivantes comme synthétisé et présenté

Organisme bancaire	Durée	Taux
Crédit Agricole	12 mois	0,58 %
Crédit Mutuel	12 mois	0,60 %
Banque Postale	12 mois	0,80 %

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE décide de retenir l'offre du Crédit Agricole

Phase de recherche	Incorporation
C 1558	ZK 166
ZN 54	AM 89
ZN 55	AM 237
C 1402	AM 230
C 1567	ZM 2
AM 56	AM 109
AM 274	AM 6
ZK 132	AM 46
C 1561	C 67
C 1557	ZN 31
ZM 47	AM 36
AC 56	A 357
C 1560	AM 19
C 1559	ZK 165
ZE 26	AK 97
E 663	ZM 48
ZM 49	AM 106
AL 29	ZK 174
ZE 16	ZE 40
ZM 54	ZN 46
	ZI 9
	ZN 56

2 – Biens sans maitres : Procédure d’incorporation de parcelles présumées sans maitres et ouverture d’une phase de recherches

Pour rappel le conseil municipal a validé le 3 juin 2019 la mise en œuvre de la procédure d’incorporation de parcelles présumées sans maitres pour 66 parcelles.

La première étape a permis de clarifier la situation administrative de la majorité d’entre elles.

Il apparait donc aujourd’hui :

- 20 parcelles qui n’ont pas de propriétaire connu et dont les contributions foncières y afférentes n’ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Elles peuvent faire l’objet d’une phase de recherche
- 22 parcelles font l’objet d’une succession ouverte depuis plus de 30 ans sans héritier. Elles peuvent donc être incorporées au domaine communal

Le conseil municipal valide ces propositions à l’UNANIMITE et mandate M. le Maire pour poursuivre ces deux procédures

3 – Indemnité de conseil 2019 allouée au Comptable du Trésor Public

Monsieur le Maire rappelle que le comptable du Trésor peut se voir accorder par le conseil municipal une indemnité de conseil calculée sur la base du montant des budgets. Ces dernières années le conseil municipal avait proposé d’appliquer un taux de 80 % ce qui amènerait un versement 2019 d’un montant de 512,95 €.

Le conseil municipal, à l’UNANIMITE décide de renouveler ce taux de 80 % au titre de l’année 2019 et de verser le montant ainsi proposé

4 – Les Sables d’Olonne Agglomération : Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2019

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de charges vers Les Sables d’Olonne Agglomération entraîne des compensations financières tel que présenté dans le document communiqué aux élus comme suit

VIII – L'estimation des AC : Synthèse.

Attributions de compensation 2019	Propositions 2019 Nouvelle Commune : Les Sables d'Olonne	Ile d'Olonne	Ste-Foy	Vaire	St-Mathurin	Total
AC Fiscales						
- TEOM (depuis 2003)	198 588,98					198 588,98
- TPU (depuis 2001)	2 909 340,06				37 015,00	2 946 355,06
Ss-Total AC Fiscales antérieures	3 107 929,04	0,00	0,00	0,00	37 015,00	3 144 944,04
AC Fiscales 2017						
- CFE		33 410,95	45 623,75	57 136,24		136 170,94
- CVAE		16 596,00	11 353,00	22 466,00		50 415,00
- TASCUM		3 378,00		8 481,00		11 859,00
- IFR		7 137,00	3 008,00	12 914,00		23 059,00
- TAFNB		4 217,00	6 358,00	1 990,00		12 565,00
- TH 1991		10 100,97	5 472,62	7 799,45		23 373,04
- TH Département		264 365,80	187 013,00	132 950,50		584 329,30
Ss-Total AC Fiscales 2017	0,00	339 205,72	258 828,37	243 737,19	0,00	841 771,28
Transferts de compétences						
AC Les Crèches (depuis 2006)	-114 745,80	0,00	0,00	0,00	0,00	-114 745,80
AC Transfert de Charges à p. 03/01/2017						
Voierie des ZA	-52 867,24	-1 733,10	-577,92	-1 938,00		-57 116,26
Voieries rétrocedées car non définies d'intérêt communautaires	0,00	11 980,20	2 883,94	21 829,22	18 358,98	55 052,34
Sentiers pédestres, équestres, cyclables	-74 359,90					-74 359,90
Aire d'accueil des gens du voyage	1 401,27					1 401,27
Lutte contre les nuisibles	-44 929,40	-5 581,91	-2 955,59	-7 726,74	-226,24	-61 419,88
Subvention ADMR	0,00				940,00	940,00
Tourisme	-295 544,83					-295 544,83
Taxe de séjour	0,00					0,00
Port de Plaisance	0,00					0,00
Centre équestre	0,00		-28 122,01			-28 122,01
Aérodrome de La Lande	-13 189,30					-13 189,30
Adhésion à la mission locale	-41 866,71	-2 897,21	-2 026,29	-1 683,08	-2 283,96	-50 757,25
Adhésion à la mission locale	0,00	2 688,50	1 827,80	1 525,70	2 105,20	8 147,20
Contribution au contingent incendie (N-1) provisoire	-907 985,00	-22 447,00	-12 407,00	-12 074,00	-12 013,00	-966 926,00
Contribution au contingent incendie	0,00				11 917,46	11 917,46
Bibliothèques	0,00				8 520,29	8 520,29
SIM de la Prévention Routière (0,98 € x pop DGF)	0,00	2 926,28	1 922,76	1 676,88	2 132,48	8 658,40
Nettoyage déchets au pied des bornes de PAV	0,00	-5 618,34	-4 013,10	-3 210,48		-12 841,92
Piscine du remblai : contribution d'équilibre	-370 424,00					-370 424,00
Piscine du remblai : provision pour investissement	-150 000,00					-150 000,00
Gemapi	-141 066,10	-35 216,77		-2 894,59		-179 177,46
Ss-Total AC Transf. De Chg	-2 090 831,21	-55 899,35	-43 467,41	-4 495,09	29 451,21	-2 165 242,85
Ss-Total AC Transf. De Chg + AC Fiscales +AC crèche	902 352,03	283 306,37	215 360,96	239 242,10	66 466,21	1 706 727,67
TOTAL AC	866 155,41	284 513,37	213 957,36	235 560,47	66 910,83	1 667 097,44

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de valider la proposition 2019

5 – Réfection de trottoirs en enrobé : marché à bon de commande

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune a décidé de rénover les trottoirs initialement réalisés en sables par les lotisseurs. Leur entretien étant très problématique il a été décidé d'y consacrer un budget annuel pour leur réfection en enrobé.

Le précédent marché se terminant en 2019 il s'agit de procéder à un nouveau marché à bon de commande. Un appel d'offre a été organisé du 12 novembre au 6 décembre 2019 et deux offres ont été présentées comme suit :

Bordereau de prix	Rappel marché 2017/2019	Offre COLAS	Offre STRAPO
Installation chantier (F)	50	210	100
Signalisation chantier (F)	90	120	90
Déblai et évacuation (m3)	45,40	49,50	48,80
Décassement terre végétale (m3)	21,60	24	23,30
Apport terre végétale (m3)	25,30	30	26,40
Bordures AC1P1 (ml)	44,90	49	45,60
Bordure T1 (ml)	31	37	31,40
Remise à la côte tampons (U)	90	125	100
GNT B 0/31,5 (m3)	82,50	91	86,20
Enrobé noir à chaud (m²)	9,10	11	9,89
Enrobé beige à chaud (m²)	20,80	24,50	20,39
Mélange terre/pierre 14/30 (m²)	17,10	24	18
Mélange terre/pierre 40/80 (m²)	17,10	24	18
Création fosses de plantation (m²)	124	210	129,50

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise STRAPO

6 – Les Sables d'Olonne Agglomération : Avenant n°2 à la convention d'accompagnement des projets culturels

Monsieur le Maire indique pour rappel que le conseil municipal a signé en 2017 une convention avec Les Sables d'Olonne Agglomération visant à organiser la mise à disposition du développeur culturel. Le montant forfaitaire de la prestation était alors validé à 6 750 €.

Un avenant n°1 a été validé le 17 décembre 2018 visant à adapter la prestation au volume horaire exceptionnel sollicité de 0,42 ETP pour un montant de 16 500 €

Il s'agit désormais de valider un avenant n°2 évaluant le temps de travail du développeur culturel à 0,30 ETP pour un montant de 11 700 € au titre de l'année 2019

Le conseil municipal à l'UNANIMITE valide l'avenant n°2 tel que présenté

7 – Ecoles Les Salines : sollicitation de subvention pour une classe découverte

Monsieur le Maire et Madame Isabelle Mandret indiquent que l'école Les Salines sollicite une subvention exceptionnelle afin de participer au coût d'une classe découverte et propose une subvention de 7 €/élève sur totalité des effectifs de l'école x138 soit 966 €

M. Jimmy Pierret souligne la difficulté de monter de tels projets tous les ans cela fait une somme trop importante pour l'école donc cela pourrait presque être une subvention prévisionnelle ou nécessité de trouver un autre mode d'accompagnement des écoles.

M. Nicolas Courant indique que la précédente demande date de 3 ans

M. Fabrice Chabot propose d'élaborer une règle similaire pour les deux écoles.

M. Thierry Monnereau indique qu'il est également nécessaire pour les écoles de connaître à l'avance ce sur quoi ils pourront compter pour organiser des projets

M. Fabrice Chabot propose alors d'accompagner les écoles à hauteur de 10 €/enfant scolarisé sur présentation d'un projet présenté tous les 2 ans et dans la limite de 10 % de l'enveloppe totale des dépenses. L'école ainsi accompagnée devra présenter un bilan financier à l'issue du projet.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de retenir ce mode d'accompagnement des classes découvertes des écoles et valide son application immédiate pour la classe découverte présentée par l'école Les Salines

8 - Déclarations d'Intention d'Aliéner

M. le Maire informe le conseil municipal des Déclarations d'Intention d'Aliéner qui n'ont pas reçues de suite favorable

- AA 314 : Habitation + Terrain : 6 Rue du Centre
- AI 11: Terrain – 24 Rue de la Vertonne
- AI 145 : Terrain – Petit Fief
- AI 174: Habitation + Terrain - 24 Rue de la Vertonne
- E 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825 - Marais du Pin
- AL 393 : Terrain – La Burelière
- A 1204 : Terrain – La Salaire
- AC 12,12p, 13,13p : Habitation + Terrain – 30 Rue du Pré Neuf
- AM 145 : Habitation + Terrain – Rue des Mouettes

8 – Questions/Informations diverses

- M. Fabrice Chabot rappelle que la réception pour les vœux aura lieu vendredi à 19h à l'Espace du Pré Neuf
- Il indique également recevoir les professions médicales et paramédicales le mardi 28 janvier afin d'engager une réflexion plus avancée sur un éventuel pôle santé
- M. Francis Bossard indique que les travaux de la Rue Richelieu débuteront fin février/début mars pour 3 semaines à 1 mois
- M. Stéphane Raffin : indique être souvent interrogé sur le fonctionnement des marais et en particulier en cette période hivernale sur la gestion du niveau de l'eau avec le risque d'inondation. Il indique la mise en place de capteurs pour une meilleure réactivité du syndicat.
- M. Fabrice Chabot précise qu'il faudra être vigilant à ce que la motivation à gérer les mouvements d'eau soient uniquement liées à l'intérêt écologique et de sauvegarde.
- M. Jean-Claude Métais interroge sur le planning de travaux de l'église. M. le Maire indique que ce programme a pris un peu de retard car l'architecte a rendu un dossier d'AVP avec des orientations trop globales et un budget 2 à 3 fois celui programmé. Une nouvelle mouture avec des questions à clarifier sur le clocher dans sa globalité, la poutre maitresse et l'ensemble des vitraux. Les travaux devraient débuter en fin d'année
- Mme Ludmila Heurion demande s'il est possible de remettre à jour des professions paramédicales sur el site internet
- Mme Sonia Teillet indique qu'un dépôt de plaques de fibrociment est constaté sur le parking des Marais. Une demande d'enlèvement a été faite à LSOA
- M. Fabrice Chabot indique avoir pris la décision de présenter sa candidature aux prochaines élections municipales